



**Bastia**

CITÀ DI CULTURA



# Bugettu primaticciu di u 2026

—

## Budget primitif 2026

CUNSIGLIU  
MUNICIPALE  
GHJOVI U  
30 APRILE DI  
U 2026



## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>1</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE.....</b>	<b>4</b>
<b>STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DES BUDGETS DE LA VILLE DE BASTIA.....</b>	<b>7</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>8</b>
<b>LA REGIE AUTONOME DES PARCS ET STATIONNEMENT .....</b>	<b>15</b>
<b>LA REGIE DU VIEUX PORT .....</b>	<b>17</b>
<b>LE CREMATORIUM .....</b>	<b>19</b>



# PREAMBULE

Construit dans le respect des objectifs présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires au conseil municipal du 23 avril 2026, le Budget Primitif constitue la première étape de la vie budgétaire de la collectivité.

Pour l'exercice 2026, il reprend les résultats et restes à réaliser de l'exercice précédent.

Pour rappel, les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du projet politique de développement global pour Bastia et s'axent autour :

- D'une politique d'investissement volontariste pour doter Bastia des infrastructures dont elle a besoin,
- Du renforcement des politiques culturelles, patrimoniales, linguistiques et éducatives de la Ville,
- De la mise en œuvre d'une politique sociale ambitieuse répondant aux besoins croissants des habitants,
- De l'accompagnement et de l'accélération de la transition écologique à Bastia,
- D'une action forte ciblée sur les quartiers prioritaires de la Ville,
- De l'amélioration du cadre de vie des Bastiais et de l'attractivité économique de la Ville.

Le présent rapport de présentation du Budget Primitif qui est proposé au vote, s'articule autour de quatre parties :

- La première partie du rapport est consacrée au rappel du cadre budgétaire et comptable du vote du Budget Primitif,
- La seconde partie porte sur la stratégie financière et les équilibres globaux des budgets de la ville,
- La troisième se concentrera sur le Budget principal,
- Enfin, la quatrième partie du rapport expose de façon synthétique les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées inscrits sur chacun des trois budgets annexes.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) ayant présenté de manière détaillée les masses budgétaires pour l'exercice 2026, le présent rapport se bornera à la présentation d'éléments comptables et évitera les redondances avec le ROB.

# CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

En adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57, la ville de Bastia s'est dotée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'un règlement budgétaire et financier.

Ce document vise à préciser les principales règles de gestion financière qui résultent notamment du Code Général des Collectivités territoriales et des instructions comptables qui s'y appliquent.

La présente partie tient à en rappeler brièvement les principes qui régissent le vote du Budget Primitif et à préciser le cadre budgétaire et comptable des différents budgets de la Ville.

## **6 Le cadre comptable**

La comptabilité publique suit les principes posés par le plan comptable général applicable au secteur privé : comptabilité en droits constatés, en partie double (correspondance entre les ressources et leurs emplois). Pour les dépenses comme pour les recettes, elle distingue les opérations de fonctionnement (produits et charges) de l'organisme de ses opérations d'investissement (opérations sur le patrimoine).

Différentes comptabilités sont applicables au secteur public local selon le type de collectivités (communes, départements, régions) et selon la nature de l'activité exercée (service public administratif ou service public à caractère industriel et commercial).

Pour ce qui concerne la ville de Bastia, les opérations financières sont retracées au sein de quatre budgets :

- Un budget principal (instruction comptable M57 depuis le 1er janvier 2023),
- Trois budgets annexes soumis à l'instruction comptable M4 pour la Délégation de Service Publique du Crématorium, la Régie du Vieux Port ainsi que la régie autonome des Parcs et Stationnement (régie dotée de la seule autonomie financière).

Ces budgets annexes sont assujettis à la TVA. En conséquence, contrairement au budget principal, les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées sont inscrits en hors taxe. Les budgets du Vieux Port et des parcs de stationnement sont, en outre, assujettis à l'impôt sur les sociétés.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Caisse Des Ecoles (CDE), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique, sont présentées à travers des budgets autonomes et ne sont donc pas rattachées aux budgets de la Ville. Ils ne sont donc pas présentés dans le cadre du présent rapport.

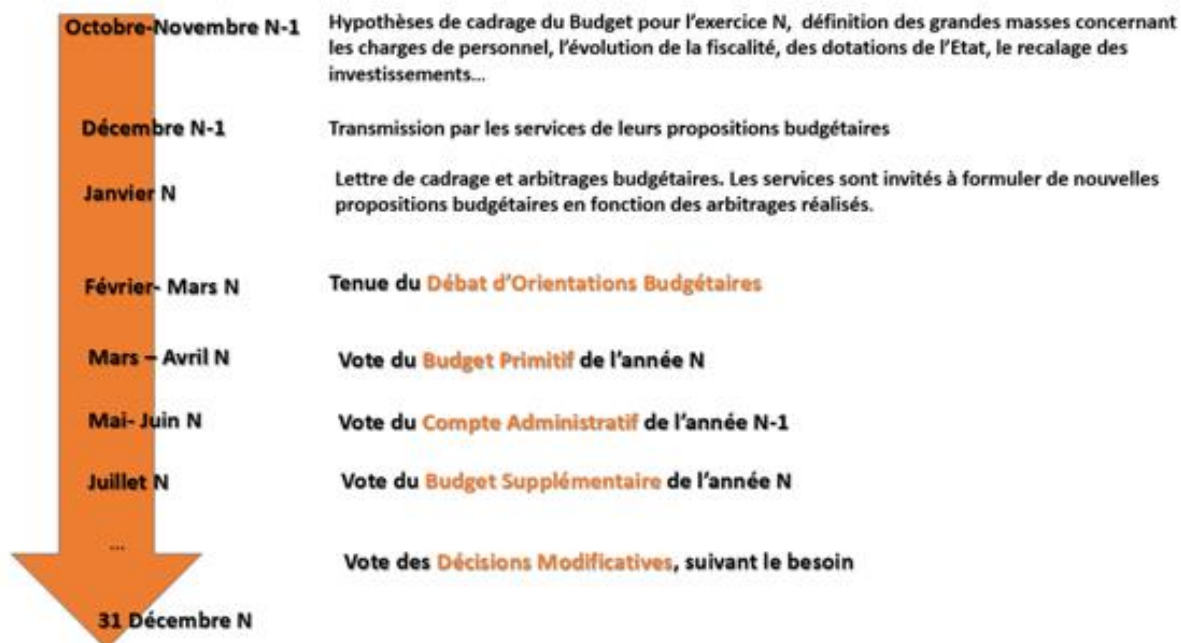
## **6 Le cycle budgétaire à la ville de Bastia**

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.

Il s'exécute selon un calendrier encadré par des échéances légales et se compose de différents documents budgétaires matérialisant les différentes étapes du cycle budgétaire.

Le cycle budgétaire commence par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et se termine par l'adoption du Compte Administratif qui est soumis au vote en N+1.

Le cycle budgétaire de la ville de Bastia s'organise comme suit :



Ce calendrier est indicatif. Il peut être modifié en raison d'évènements divers.

Le budget primitif de la Ville de Bastia, première étape budgétaire suivant le DOB, reprend les orientations pour l'année en cours, avant la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le budget (Budget Primitif et Budget supplémentaire) est donc l'extraction annuelle d'un cadre pluriannuel, défini dans le ROB.

## **6 Modalités de vote et contenu du Budget Primitif**

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

L'assemblée délibère sur un vote du budget par nature, avec présentation fonctionnelle. Le budget est voté à la majorité simple. L'unité de vote du budget est le chapitre.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, chacune devant être équilibrée en dépenses et recettes.

Il est présenté par chapitres et articles conformément à l'instruction comptable en vigueur à la date du vote, avec la possibilité d'ouvrir des opérations d'équipement pour les opérations d'investissement, les opérations constituant des chapitres.

Il doit être voté en équilibre réel. Les ressources propres définitives doivent impérativement couvrir le remboursement de la dette. La collectivité ne peut recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses de fonctionnement.

En dépenses, les crédits votés sont limitatifs, les engagements ne peuvent pas être créés et validés sans crédits votés préalablement. En recettes, les prévisions sont évaluatives. Les recettes réalisées peuvent par conséquent être supérieures aux prévisions.

Les prévisions budgétaires doivent être sincères. Les dépenses obligatoires doivent être prévues, les risques provisionnés.

Le budget fait l'objet d'un rapport de présentation qui précise le détail de chaque poste.

Il est accompagné d'une maquette budgétaire qui est éditée au moyen d'une application financière en concordance avec les prescriptions de la Direction Générale des Collectivités Locales. Cette maquette est assortie d'un certain nombre d'annexes réglementaires.

A l'occasion de son vote, l'exécutif propose également au vote les autorisations de programme et d'engagement et de crédits de paiement dans le cadre d'une délibération distincte.

Après la transmission de la délibération du vote du Budget primitif au contrôle de légalité, la note de présentation ainsi que le rapport adressé aux membres de l'assemblée délibérante sont mis en ligne sur le site de la commune.

# STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DES BUDGETS DE LA VILLE DE BASTIA

Pour garantir les objectifs qu'elle s'est fixée dans le cadre des orientations politiques retenues, la ville de Bastia table sur une stratégie qui tend à :

- Maintenir un niveau d'épargne compatible avec l'effort d'investissement afin de ne pas dégrader les finances de la ville,
- Préserver les marges de manœuvres financières de la ville en contrôlant l'encours de la dette sous des seuils de solvabilité adéquats,
- Poursuivre une politique d'investissement ambitieuse et responsable conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement,
- Accompagner cette politique par un effort de gestion constant sur les dépenses de fonctionnement, notamment ses charges de personnel.

Ces choix de gestion sont déclinés dans ce rapport de manière globale puis par budget.

## **6 EQUILIBRES DES BUDGETS DE LA VILLE**

Le projet de Budget Primitif 2026 est constitué du Budget Principal et des budgets annexes de la régie autonome des parcs et stationnement, de la régie du Vieux Port et du Crématorium.

Au total, ces quatre budgets s'équilibrent en dépenses et recettes à **114 426 313 €**.



Le budget principal constitue l'essentiel des réalisations avec 90,8%, suivi par le budget de la régie des parcs 6,7%, le budget de la régie du Vieux Port avec 2,1%.

Le budget du crématorium représente une part marginale avec 0,4%.

Les dépenses d'investissement représentent 31% des réalisations.

# BUDGET PRINCIPAL

## 6 EQUILIBRES FONDAMENTAUX DU BUDGET PRINCIPAL

En 2026, le budget primitif du Budget Principal s'élève à 103 926 637 €.

- **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 72 811 664,36 €.

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'établissent à 67,601 M€.

Ci-dessous le détail des recettes réelles de fonctionnement par chapitre :

Chapitre -Libellé	BP 2026
013- Atténuations de charges	10 000,00
70- Produits des domaines	3 546 100,00
73- Taxes et impôts( hors 731)	3 191 513,94
731- Fiscalité locale	34 257 910,30
74- Dotations, divers	23 741 854,50
75- Autres produits de gestion	2 770 951,16
<b>Total Recettes de gestion courante</b>	<b>67 518 329,90</b>
76- Produits financiers	9 000,00
77 - Produits spécifiques	20 000,00
78- Reprises amortissements dépréciations	54 000,00
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>67 601 329,90</b>
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	400 000,00
<b>Total Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>400 000,00</b>
Résultat Reporté 2025 ( R002)	4 810 334,46
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 811 664,36</b>

Les opérations d'ordre s'élèvent à 400 K€ et concernent les travaux en régie.

Le budget primitif intègre le résultat de la section de fonctionnement de 2025 pour 4,810M€

S'agissant des **dépenses de fonctionnement**, les dépenses de gestion courante comptabilisent 61,183 M€.

Les charges à caractère général sont prévues à 12,70 M€, un niveau équivalent à celui établi en 2025 (BP+DM).

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante s'établit à 7,973M€. Il comprend la participation au financement du déficit de la concession de gaz pour 2,7M€.

Chapitre -Libellé	BP 2026
011- Charges à caractère général	12 700 000,00
012- Charges de personnel	40 500 000,00
014 - Atténuations de produits	10 000,00
65- Autres charges de gestion	7 973 000,00
<b>Total Dépenses de gestion courante</b>	<b>61 183 000,00</b>
66- Intérêts emprunts	1 338 308,08
67- Charges spécifiques	2 401 419,28
68- Dotations aux provisions dépréciations	189 000,00
<b>Total Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>65 111 727,36</b>
023- Virement à la section d'investissement	3 366 937,00
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	4 333 000,00
<b>Total Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>7 699 937,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>72 811 664,36</b>

Les charges de personnel sont fixées à 40,5 M€. Elles intègrent notamment l'augmentation de 3% de la cotisation patronale pour le financement de la CNRACL, ainsi que la valorisation du régime indemnitaire pour les agents communaux.

On compte en outre, en 2026 la constitution de provisions pour contentieux pour un montant de 189 K€ au chapitre 68.

Des réserves à hauteur de 2,401 M€ sont inscrites sur le chapitre 67, charges spécifiques.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 5,7 M€ et regroupent 4,316 M€ de dotations d'amortissement et 0,017 M€ d'écritures d'étalement de charges.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 3,367 M€.

- **La section d'Investissement**

La section d'investissement comptabilise 31,115M€ de dépenses qui comprennent :

- 3,87M€ consacrés au remboursement du capital de la dette
- 24,99M€ de dépenses d'équipement dont 3,356M€ en Restes à Réaliser de 2025
- 376 K€ d'opérations pour le compte de tiers dont 290K€ pour le mandat de gestion passé avec la Communauté d'Agglomération de Bastia pour la Gestion des Eaux Urbaines (GEPU) et 50 K€ au titre de différents périls en crédits nouveaux.
- 30K€ de rachat d'actions à l'Entreprise Jean Spada au capital social de la SEML Port Toga
- 410 K€ pour la régularisation des subventions du PTIC au profit du budget annexe du Vieux Port.
- 779K€ de résultat reporté de la section d'investissement de l'exercice 2025

Des crédits sont également prévus au chapitre 10 afin de pouvoir procéder à des potentiels remboursements de trop perçus de taxe d'aménagement.

Outre le pendant en dépenses d'investissement des travaux en régie (400 K€), le budget primitif 2026 prévoit 250 K€ de crédits pour réaliser des opérations patrimoniales sur l'inventaire de la ville (intégration de biens sans maître, intégration des frais d'études et insertions, etc.)

Chapitre - Libellé	RAR 2025	CP 2026	BP 2026
20- Immobilisations incorporelles	362 468,09	874 800,00	1 237 268,09
204- Subventions d'équipement versées	-	638 000,00	638 000,00
21- Immobilisations corporelles	2 993 524,61	7 633 633,30	10 627 157,91
23- Immobilisations en cours	-	12 487 666,00	12 487 666,00
<b>Total Dépenses d'équipement</b>	<b>3 355 992,70</b>	<b>21 634 099,30</b>	<b>24 990 092,00</b>
10- Dotations, fonds divers, réserves	-	10 000,00	10 000,00
13- Subventions d'investissement	-	410 000,00	410 000,00
16- Emprunts et dettes assimilées	-	3 869 977,42	3 869 977,42
26- Participations et créances	30 000,00	-	30 000,00
45- opérations pour compte de tiers	35 533,50	340 500,00	376 033,50
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 421 526,20</b>	<b>26 264 576,72</b>	<b>29 686 102,92</b>
040- Operation ordre transfert sections	-	400 000,00	400 000,00
041- Opérations patrimoniales	-	250 000,00	250 000,00
<b>Total Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>650 000,00</b>
Résultat Reporté 2025 ( D001)	-	778 869,72	778 869,72
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 421 526,20</b>	<b>27 693 446,44</b>	<b>31 114 972,64</b>

Le financement de la section d'investissement s'opère notamment à partir de :

- 12,600 M€ de subventions dont 2,67 M€ de Restes A Réaliser de 2025
- 3,558 M€ de dotations et fonds divers dont 3,358 M€ de FCTVA et 200 K€ de taxe d'aménagement
- 442 K€ d'opérations pour compte de tiers dont 102 K€ de restes à réaliser 2025 pour les périls, 50 K€ de crédits nouveaux et 290 K€ au titre du mandat de gestion GEPU
- 1,927 M€ de produits de cessions dont 1,345 M€ en Restes à Réaliser correspondant à la cession de l'îlot de Montesororo.
- 38 K€ de remboursements de prêts auprès de la SEML Port Toga et auprès du Budget annexe du Vieux Port
- 100 K€ d'excédents capitalisés de 2025
- 4,5 M€ d'emprunts

Les opérations d'ordre comprennent :

- Au chapitre 021, le virement de la Section de Fonctionnement pour 3,367 M€
- Au chapitre 040, l'étalement de charges et l'affectation de la dotation d'amortissement pour un montant de 4,333 M€
- Au chapitre 041, le pendant des dépenses des opérations patrimoniales citées plus haut pour 250 K€

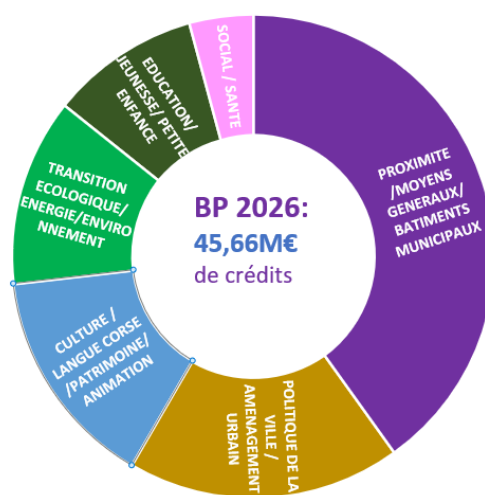
Chapitre -Libellé	RAR 2025	CP 2026	BP 2026
13- Subventions d'investissement	2 666 894,03	9 932 971,01	12 599 865,04
16- Emprunts et dettes assimilées	-	4 500 000,00	4 500 000,00
<b>Total Recettes d'équipement</b>	<b>2 666 894,03</b>	<b>14 432 971,01</b>	<b>17 099 865,04</b>
10- Dotations, fonds divers, réserves	-	3 558 000,00	3 558 000,00
1068- Excédents de Fonctionnement capitalisés	-	100 000,00	100 000,00
27- Autres immobilisations financières	-	38 000,00	38 000,00
024- Produits de cessions	1 345 500,00	581 930,00	1 927 430,00
45- opérations pour le compte de tiers	101 740,60	340 000,00	441 740,60
<b>Total Recettes Réelles d'Investissement</b>	<b>4 114 134,63</b>	<b>19 050 901,01</b>	<b>23 165 035,64</b>
021- Virement de la Section de fonctionnement	-	3 366 937,00	3 366 937,00
040- Opérations d'ordre transfert entre sections	-	4 333 000,00	4 333 000,00
041- Opérations patrimoniales	-	250 000,00	250 000,00
<b>Total Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>7 949 937,00</b>	<b>7 949 937,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 114 134,63</b>	<b>27 000 838,01</b>	<b>31 114 972,64</b>

## Budget Primitif 2026 - Réalisations par politique publique

Les crédits votés au stade du Budget Primitif comprennent les crédits nouveaux ainsi que les Restes à réaliser de 2025.

Les actions sont présentées par politique publique. Elles s'entendent hors charges de la dette, provisions, charges de personnel, comptes de tiers et opérations de régularisation comptables.

Le Budget primitif présente **45,66 M€** de crédits dont **3,36 M€** de Restes à Réaliser 2025 en dépenses :



AXE 1	CULTURE / LANGUE CORSE / PATRIMOINE / ANIMATION	6 754 957,44	15%
AXE 2	EDUCATION / JEUNESSE / PETITE ENFANCE	4 558 765,12	10%
AXE 3	SOCIAL / SANTE	1 966 000,00	4%
AXE 4	POLITIQUE DE LA VILLE / AMENAGEMENT URBAIN	8 370 978,86	18%
AXE 5	TRANSITION ECOLOGIQUE / ENERGIE / ENVIRONNEMENT	5 717 139,78	13%
AXE 6	PROXIMITE / MOYENS GENERAUX / BATIMENTS MUNICIPAUX	18 298 176,51	40%

En investissement, les dépenses d'équipement représentent **24,990 M€**.

Elles se subdivisent en opérations pluriannuelles, en opérations annuelles nouvelles et en opérations annuelles récurrentes.

Ces dernières concourent au bon fonctionnement des services (travaux gros entretiens sur les bâtiments scolaires et communaux, dotations informatique, mobilier, divers, véhicules, etc.)

### En fonctionnement,

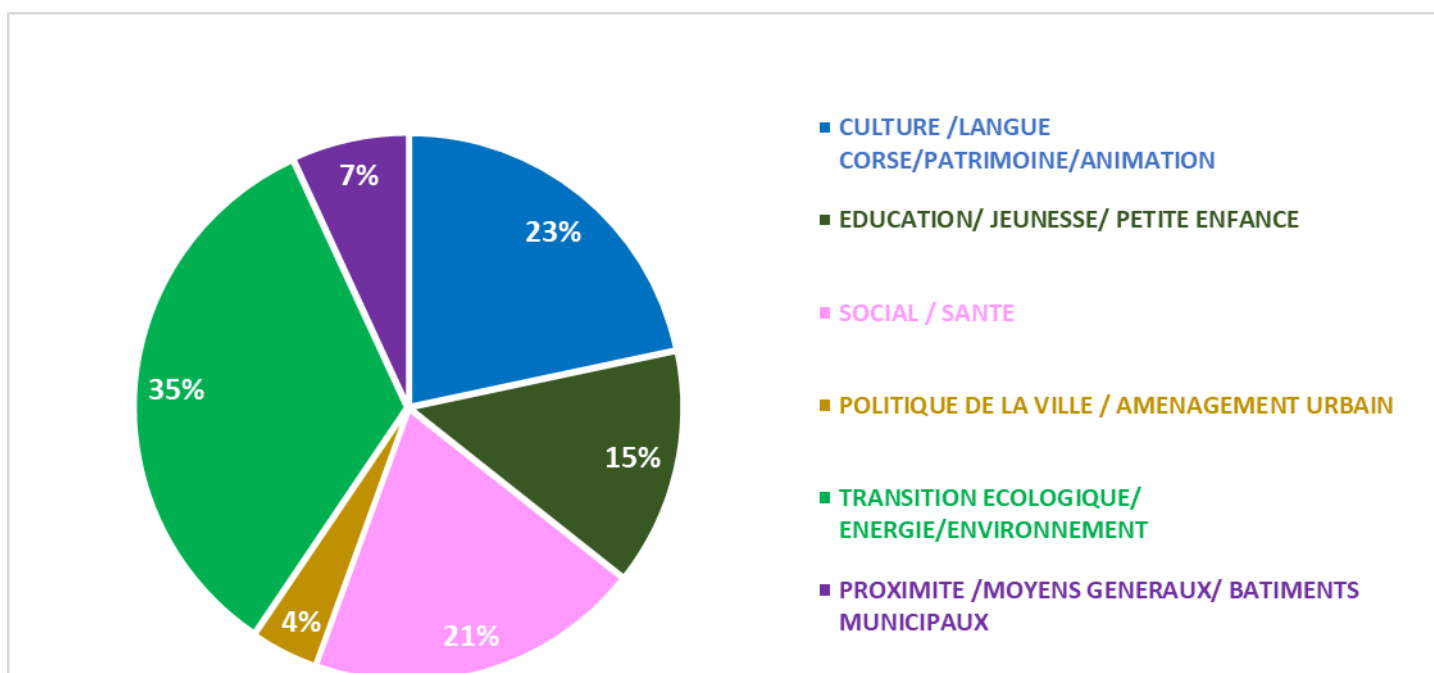
Les charges à caractère général s'élèvent à **12,7M€**. Elles regroupent essentiellement des prestations de services, de fourniture et d'entretien.

En 2026, elles sont consacrées essentiellement aux dépenses de proximité et moyens généraux avec 61% des dépenses et à la politique culturelle et patrimoniale avec 18%. Suit la politique éducative avec 13% des dépenses.

Les dépenses allouées à l'action sociale sont dispensées par le Centre d'Action Communal et Social de la ville qui n'a pas à faire l'objet du présent rapport.

Le détail par postes de ces dépenses est précisé dans la maquette budgétaire.

### Les subventions et soutiens s'élèvent à 57,92 M€ et se décomposent comme suit :



## 6 RATIOS REGLEMENTAIRES

Des éléments de comparaison avec des communes de même strate sont disponibles auprès de la Direction Générale des Collectivités Locales.

L'évolution entre 2025 et 2026 des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code général des collectivités territoriales est la suivante :

N°	Libellé des ratios	BP 2025	BP 2026	STRATE
1	<b>Mesure du service rendu</b> <i>Dépenses de fonctionnement (1)/population</i>	1 271	1 355	1 387
2	<b>Poids de la fiscalité</b> <i>Produit des impositions directes (2)/population</i>	649	713	812
3	<b>Taille financière</b> <i>Recettes réelles de fonctionnement (3)/population</i>	1 333	1 407	1 600
4	<b>Effort et niveau d'équipement</b> <i>Dépenses d'équipement brut (4)/population</i>	646	520	406
5	<b>Niveau d'endettement</b> <i>Encours de la dette (5)/population</i>	994	1 069	998
6	<b>Dotation globale de fonctionnement</b> <i>DGF (6)/population</i>	339	346	203
7	<b>Poids du personnel (7)</b> <i>Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement</i>	63%	62%	61%
8	<b>Mesure de l'épargne nette</b> <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette/recettes réelles de fonctionnement</i>	100%	101%	93%
9	<b>Taux d'investissement</b> <i>Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement</i>	48%	32%	25%
10	<b>Poids de la dette</b> <i>Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement</i>	75%	77%	62%

Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant. Le nombre d'habitants retenu pour le calcul des ratios est de 48041, correspondant à la population DGF 2025.

- (1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- (2) Les impositions directes correspondent aux produits des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- (3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- (4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).
- (5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.
- (6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- (7) Les dépenses de personnel correspondent au débit net des comptes 63 et 64.

Ces ratios, bien qu'obligatoires, ne permettent pas de dresser une analyse pertinente de la situation financière de la ville. Pour les ratios compris entre 1 et 6, calculés par rapport à la population DGF, on peut noter que les variations de population influencent grandement l'affichage des données présentées. Il est ainsi nécessaire de commenter ces ratios avec une certaine prudence et de procéder à une analyse comparative et retraitée des données.

# LA REGIE AUTONOME DES PARCS ET STATIONNEMENT

En 2026, le budget primitif de la régie autonome des Parcs et Stationnements s'élève à 7 599 905,78€.

## 6 La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 4 817 944,34 €.

Les **recettes de gestion** sont évaluées à 3,32 M€ dont 3,3 M€ de produits de service, 5 K€ d'atténuations de charge et 15 K€ d'autres produits de gestion courante.

Chapitre -Libellé	BP 206
013- Atténuations de charges	5 000,00
70- Produits des domaines	3 300 000,00
75- Autres Produits de gestion courantes	15 000,00
<b>Total Recettes de gestion courante</b>	<b>3 320 000,00</b>
77- Produits exceptionnels	3 000,00
<b>Total Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>3 323 000,00</b>
042- Opération de transfert entre section	732 223,00
<b>Total Recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>732 223,00</b>
Résultat Reporté 2025 ( R002)	762 721,34
<b>TOTAL</b>	<b>4 817 944,34</b>

Sont inscrits 3 K€ de recettes exceptionnelles.

Les reprises de subventions au titre des amortissements s'élèvent à 0,732 M€.

Les recettes de fonctionnement intègrent le report du solde de la section de fonctionnement de 2025 pour un montant de 763 K€.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'établissent à 2,94 M€.

Chapitre -Libellé	BP 2026
011- Charges à caractère général	810 000,00
012- Charges de personnel	1 562 000,00
65- Autres charges de gestion courante	100,00
<b>Total Dépenses de gestion courante</b>	<b>2 372 100,00</b>
66- Intérêts emprunts	174 211,35
67- Charges spécifiques	101 671,55
69- Impôts sur les bénéfiques	288 000,00
<b>Total Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>2 935 982,90</b>
023- Virement à la section d'investissement	711 961,44
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	1 170 000,00
<b>Total Dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>1 881 961,44</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 817 944,34</b>

Elles comprennent 810 K€ de charges à caractère général, 1,562M€ de charges de personnel et 100 € d'autres charges de gestion courante.

La charge de la dette s'élève à 174 K€.

L'impôt sur les sociétés est prévu pour 288 K€.

Les dépenses d'ordre regroupent :

- 0,712 M€ de virement à la section d'investissement
- 1,170 M€ de dotations aux amortissements

## 6 La section d'investissement

Au Budget Primitif 2026, la section d'investissement s'établit à 2 781 961,44 €.

La régie poursuit les travaux de rénovation sur ses parkings avec 488 K€ de crédits et réalise les premières études de Maîtrise d'Œuvre et acquisitions foncières pour la réalisation d'un sixième parking sur le site Montera (620 K€).

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 542,59 K€.

Le Budget Primitif 2026 intègre le solde d'exécution de la section d'investissement 2025 pour un montant de 398,94 K€.

Chapitre -Libellé	RAR 2025	CP 2026	BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	-	9 300,00	9 300,00
21- Immobilisations corporelles	451 207,49	447 700,00	898 907,49
23- Immobilisations en cours	-	200 000,00	200 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>451 207,49</b>	<b>657 000,00</b>	<b>1 108 207,49</b>
16- Emprunts et dettes assimilées	-	542 587,50	542 587,50
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>451 207,49</b>	<b>1 199 587,50</b>	<b>1 650 794,99</b>
040- Operation ordre transfert sections	-	732 223,00	732 223,00
<b>Total Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>732 223,00</b>	<b>732 223,00</b>
Résultat Reporté 2025 (D001)	-	398 943,45	398 943,45
<b>TOTAL</b>	<b>451 207,49</b>	<b>2 330 753,95</b>	<b>2 781 961,44</b>

Le financement des investissements est assuré exclusivement par des ressources propres assises sur 0,712 M€ de virement de la section d'investissement, de 1,170 M€ de dotations aux amortissements et de 0,9M€ d'excédents de fonctionnement de 2025.

La réalisation de ces investissements ne nécessitera donc pas de recours à l'emprunt.

Chapitre -Libellé	RAR 2025	CP 2026	BP 2026
1068- Excedents de Fonctionnement capitalisés	-	900 000,00	900 000,00
<b>Total Recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>900 000,00</b>	<b>900 000,00</b>
<b>Total Recettes Réelles d'Investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>900 000,00</b>	<b>900 000,00</b>
021- Virement de la section de fonct.	-	711 961,44	711 961,44
040- Opération ordre transfert sections	-	1 170 000,00	1 170 000,00
<b>Total Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>1 881 961,44</b>	<b>1 881 961,44</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>2 781 961,44</b>	<b>2 781 961,44</b>

## LA REGIE DU VIEUX PORT

En 2026, le budget primitif de la régie du Vieux Port s'élève à 2 459 983,66 €.

### 6 La section d'exploitation

La section d'exploitation se chiffre à 1 765 167,36 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 720 K€, le chapitre 012 à 335 K€.

L'impôt sur les sociétés et prévu pour 100 K€.

Les charges exceptionnelles s'établissent à 437,28 K€.

Est prévue 5K€ de constitution de provisions pour créances douteuses

La dotation aux amortissements s'élève à 104 K€, le virement à la section d'investissement à 61K€.

Chapitre -Libellé	BP 2026
011- Charges à caractère général	720 000,00
012- Charges de personnel	335 000,00
65- Autres Charges de gestion courante	3 000,00
<b>Total Dépenses de gestion courante</b>	<b>1 058 000,00</b>
67- Charges exceptionnelles	437 282,11
68- Dotations aux provisions et dépréciations	5 000,00
69- Impôts sur les bénéfices	100 000,00
<b>Total Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 600 282,11</b>
023- Virement à la section d'investissement	60 885,25
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	104 000,00
<b>Total Dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>164 885,25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 765 167,36</b>

Les produits du service s'élèvent à 1,154 M€.

Sont inscrits 3K€ d'autres produits de gestion courante et 2K€ de recettes exceptionnelles.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 343€ au titre l'amortissement des subventions.

La section d'exploitation en recettes intègre 605,8 K€ de résultat de la section d'exploitation de 2025.

Chapitre -Libellé	BP 2026
70-Vente produits fabriqués, prestations	1 154 000,00
<b>Total Recettes de gestion courante</b>	<b>1 154 000,00</b>
75- Autres produits de gestion courante	3 000,00
77- Produits exceptionnels	2 000,00
<b>Total Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 159 000,00</b>
042- Opération de transfert entre section	343,00
<b>Total Recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>343,00</b>
Résultat Reporté 2025 ( R002)	605 824,36
<b>TOTAL</b>	<b>1 765 167,36</b>

## 6 La section d'Investissement

Au stade du budget primitif 2026, la section d'investissement s'équilibre à un montant de 694 816,30 €.

Elle intègre le résultat reporté de la section d'investissement de 2025 pour un montant de 420 K€.

On y trouve l'inscription de 150 K€ de dépenses d'équipement nouvelles pour l'acquisition de divers équipements et de réalisation de petits travaux à laquelle se rajoutent 13,4 K€ de restes à réaliser de 2025.

Les crédits afférents à l'opération de renouvellement des pontons sont reportés en tant que Restes à Réaliser pour un montant de 88 K€.

Sont également inscrits le remboursement du prêt accordé par le budget principal à la régie pour un montant de 23,66 K€.

Le détail par chapitre des dépenses d'investissement :

Chapitre -Libellé	RAR 2025	CP 2026	BP 2026
20- Immobilisations incorporelles	-	10 000,00	10 000,00
21- Immobilisations corporelles	13 395,53	140 000,00	153 395,53
23- Immobilisations en cours	87 851,54	-	87 851,54
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>101 247,07</b>	<b>150 000,00</b>	<b>251 247,07</b>
16- Emprunts et dettes assimilées	-	23 655,88	23 655,88
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>101 247,07</b>	<b>173 655,88</b>	<b>274 902,95</b>
040- Operation ordre transfert sections	-	343,00	343,00
<b>Total Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>343,00</b>	<b>343,00</b>
Résultat Reporté 2025 ( D001)	-	419 570,35	419 570,35
<b>TOTAL</b>	<b>101 247,07</b>	<b>593 569,23</b>	<b>694 816,30</b>

Le financement de la section d'investissement est assuré par les reports de 2025 correspondant aux subventions relatives aux travaux du remplacement des pontons (430 K€), par la dotation aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement qui s'établissent respectivement à 104 K€ et 61 K€.

Chapitre -Libellé	RAR 2025	CP 2026	BP 2026
13 - Subventions d'investissement	429 931,05	-	429 931,05
106- Réserves	-	100 000,00	100 000,00
<b>Total Recettes Réelles d'Investissement</b>	<b>429 931,05</b>	<b>100 000,00</b>	<b>529 931,05</b>
021- Virement de la section de fonct.	-	60 885,25	60 885,25
040- Opération ordre transfert sections	-	104 000,00	104 000,00
<b>Total Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>164 885,25</b>	<b>164 885,25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>429 931,05</b>	<b>264 885,25</b>	<b>694 816,30</b>

## LE CREMATORIUM

En 2026, le Budget Primitif du Crématorium s'élève à 439 786,27€.

La section d'exploitation se chiffre à 152 427,29 € et la section d'investissement s'élève à 287 358,98€.

Le budget annexe du crématorium relevant d'une délégation de service public, les charges de gestion sont faibles. On compte en 2026

- 3600 € de charges de personnel (refacturation du budget principal)
- 4261,49€ de charges de la dette
- 10 206,82€ de charges exceptionnelles

Le virement à la section de fonctionnement s'élève à 44,98K€ et les amortissements se chiffrent à 89,4 K€.

Chapitre -Libellé	BP 2026
011- Charges à caractère général	0,00
012- Charges de personnel	3 600,00
66- Intérêts emprunts	4 261,49
67- Charges exceptionnelles	10 206,82
<b>Total Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>18 068,31</b>
023- Virement à la section d'investissement	44 980,98
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	89 378,00
<b>Total Dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>134 358,98</b>
<b>TOTAL</b>	<b>152 427,29</b>

Les recettes reposent sur les redevances d'exploitation de l'équipement et sont estimées à 95 K€ suivant le nouveau contrat de délégation de service public.

Elles intègrent le solde de la section d'exploitation de 2025 de 11,195K€.

Chapitre -Libellé	BP 2026
75- Autres produits de gestion courante	95 000,00
77- Produits exceptionnels	0,00
<b>Total Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>95 000,00</b>
042- Opération de transfert entre section	46 232,00
<b>Total Recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>46 232,00</b>
Résultat Reporté 2025 ( R002)	11 195,29
<b>TOTAL</b>	<b>152 427,29</b>

En investissement, les dépenses se limitent au remboursement du capital de la dette et du report de la section d'investissement 2025 et de la poursuite des travaux d'étanchéité sur le bâtiment du crématorium.

Chapitre -Libellé	RAR 2025	CP 2026	BP 2026
21- Immobilisations corporelles	65 496,50	-	65 496,50
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>65 496,50</b>	<b>0,00</b>	<b>65 496,50</b>
16- Emprunts et dettes assimilées	-	88 717,85	88 717,85
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>65 496,50</b>	<b>88 717,85</b>	<b>154 214,35</b>
040- Operation ordre transfert sections	-	46 232,00	46 232,00
<b>Total Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>46 232,00</b>	<b>46 232,00</b>
Solde d'exécutif reporté ( D001)	-	86 912,63	86 912,63
<b>TOTAL</b>	<b>65 496,50</b>	<b>221 862,48</b>	<b>287 358,98</b>

La section d'investissement est financée exclusivement par des ressources propres du budget à savoir :

89,4K€ de dotations aux amortissements, 153K€ d'affectation du résultat de 2025 et 44,98K€ au titre du virement de la section de fonctionnement.

Chapitre -Libellé	RAR 2025	CP 2026	BP 2026
106- Réserves	-	153 000,00	153 000,00
<b>Total Recettes Réelles d'Investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>153 000,00</b>	<b>153 000,00</b>
021- Virement de la section de fonct.	-	44 980,98	44 980,98
040- Opération ordre transfert sections	-	89 378,00	89 378,00
<b>Total Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>134 358,98</b>	<b>134 358,98</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>287 358,98</b>	<b>287 358,98</b>



**Bastia**

CITÀ DI CULTURA

**Merria di Bastia**

Corsu P. Giudicelli  
20410 Bastia Cedex

☎ 04 95 55 95 55

✉ maire@bastia.corsica

**[www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)**